Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de CHAPELLE DU MONT DE FRANCE

Echelle : 1 :5 000

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua — Secteur de bâti traditionnel
- Ub — Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- Uc — Secteur à dominante d'habitat collectif
- Ui — Secteur dédié aux activités économiques
- Uh — Secteur de hameaux
- Ue — Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- UL — Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- 1AUa — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUnc — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- 2AUa — Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUi — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- 2AUi — Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- A — Secteur agricole
- Ai — Secteur agricole autorisant les constructions
- N — Secteur naturel
- Nc — Secteur naturel de corridors
- Np — Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Nj — Secteur naturel de jardin
- Ne — Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- Nf — Secteur naturel d'activité forestière
- NL — Secteur naturel de loisirs
- Nt — Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

- Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

- Zone inondable

Autres éléments

- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®

Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES

Echelle : 1 : 7 500

Les zones urbaines et à urbaniser

- **Ua** — Secteur de bâti traditionnel
- **Ub** — Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- **Uc** — Secteur à dominante d'habitat collectif
- **Ui** — Secteur dédié aux activités économiques
- **Uh** — Secteur de hameaux
- **Ue** — Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- **UL** — Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- **1AUa** — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- **1AUnc** — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- **2AUa** — Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- **1AUi** — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- **2AUi** — Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- **A** — Secteur agricole
- **Ai** — Secteur agricole autorisant les constructions
- **N** — Secteur naturel
- **Nc** — Secteur naturel de corridors
- **Np** — Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- **Nj** — Secteur naturel de jardin
- **Ne** — Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- **Nf** — Secteur naturel d'activité forestière
- **NL** — Secteur naturel de loisirs
- **Nt** — Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

- Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

- Zone inondable

Autres éléments

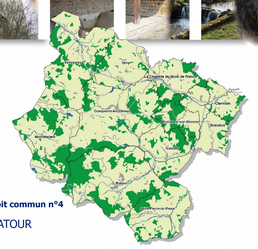
- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®

Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de MATOUR

Echelle : 1 :7 500

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua — Secteur de bâti traditionnel
- Ub — Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- Uc — Secteur à dominante d'habitat collectif
- Ui — Secteur dédié aux activités économiques
- Uh — Secteur de hameaux
- Ue — Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- UL — Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- 1AUa — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUnc — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- 2AUa — Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUi — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- 2AUi — Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- A — Secteur agricole
- Ai — Secteur agricole autorisant les constructions
- N — Secteur naturel
- Nc — Secteur naturel de corridors
- Np — Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Nj — Secteur naturel de jardin
- Ne — Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- Nf — Secteur naturel d'activité forestière
- NL — Secteur naturel de loisirs
- Nt — Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

- Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

- Zone inondable

Autres éléments

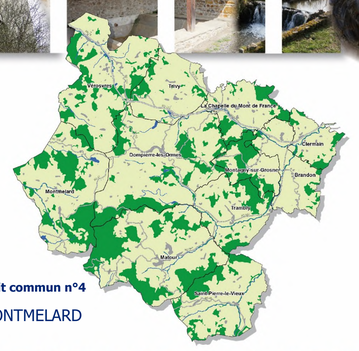
- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ©

Communauté de communes Saint-Cyr Mère entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de MONTMELARD

Echelle : 1 :7 500

Les zones urbaines et à urbaniser

- **Ua** Secteur de bâti traditionnel
- **Ub** Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- **Uc** Secteur à dominante d'habitat collectif
- **Ui** Secteur dédié aux activités économiques
- **Uh** Secteur de hameaux
- **Ue** Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- **UL** Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- **1AUa** Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- **1AUnc** Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- **2AUa** Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- **1AUi** Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- **2AUi** Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- **A** Secteur agricole
- **Ai** Secteur agricole autorisant les constructions
- **N** Secteur naturel
- **Nc** Secteur naturel de corridors
- **Np** Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- **Nj** Secteur naturel de jardin
- **Ne** Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- **Nf** Secteur naturel d'activité forestière
- **NL** Secteur naturel de loisirs
- **Nt** Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

- Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

- Zone inondable

Autres éléments

- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®

Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

Echelle : 1 :7 500

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua — Secteur de bâti traditionnel
- Ub — Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- Uc — Secteur à dominante d'habitat collectif
- Ui — Secteur dédié aux activités économiques
- Uh — Secteur de hameaux
- Ue — Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- UL — Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- 1AUa — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUnc — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- 2AUa — Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUi — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- 2AUi — Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- A — Secteur agricole
- Ai — Secteur agricole autorisant les constructions
- N — Secteur naturel
- Nc — Secteur naturel de corridors
- Np — Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Nj — Secteur naturel de jardin
- Ne — Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- Nf — Secteur naturel d'activité forestière
- NL — Secteur naturel de loisirs
- Nt — Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

Zone inondable

Autres éléments

Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)

Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)

Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)

Nouvelles constructions non portées au cadastre

Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)

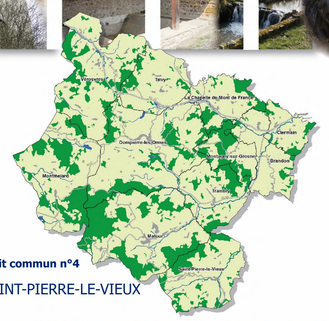
Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ©

Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Echelle : 1 :7 500

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua — Secteur de bâti traditionnel
- Ub — Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- Uc — Secteur à dominante d'habitat collectif
- Ui — Secteur dédié aux activités économiques
- Uh — Secteur de hameaux
- Ue — Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- UL — Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- 1AUa — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUnc — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- 2AUa — Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUi — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- 2AUi — Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- A — Secteur agricole
- Ai — Secteur agricole autorisant les constructions
- N — Secteur naturel
- Nc — Secteur naturel de corridors
- Np — Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Nj — Secteur naturel de jardin
- Ne — Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- Nf — Secteur naturel d'activité forestière
- NL — Secteur naturel de loisirs
- Nt — Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

- Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

- Zone inondable

Autres éléments

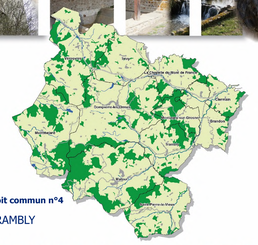
- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®

Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de TRAMBLY

Echelle : 1 :5 000

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua — Secteur de bâti traditionnel
- Ub — Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- Uc — Secteur à dominante d'habitat collectif
- Ui — Secteur dédié aux activités économiques
- Uh — Secteur de hameaux
- Ue — Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- UL — Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- 1AUa — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUnc — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- 2AUa — Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUi — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- 2AUi — Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- A — Secteur agricole
- Ai — Secteur agricole autorisant les constructions
- N — Secteur naturel
- Nc — Secteur naturel de corridors
- Np — Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Nj — Secteur naturel de jardin
- Ne — Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- Nf — Secteur naturel d'activité forestière
- NL — Secteur naturel de loisirs
- Nt — Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

- Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

- Zone inondable

Autres éléments

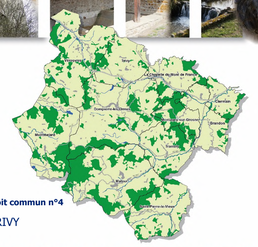
- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ©

Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de TRIVY

Echelle : 1 :5 000

Les zones urbaines et à urbaniser

- **Ua** — Secteur de bâti traditionnel
- **Ub** — Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- **Uc** — Secteur à dominante d'habitat collectif
- **Ui** — Secteur dédié aux activités économiques
- **Uh** — Secteur de hameaux
- **Ue** — Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- **UL** — Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- **1AUa** — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- **1AUnc** — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- **2AUa** — Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- **1AUi** — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- **2AUi** — Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- **A** — Secteur agricole
- **Ai** — Secteur agricole autorisant les constructions
- **N** — Secteur naturel
- **Nc** — Secteur naturel de corridors
- **Np** — Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- **NJ** — Secteur naturel de jardin
- **Ne** — Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- **Nf** — Secteur naturel d'activité forestière
- **NL** — Secteur naturel de loisirs
- **Nt** — Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

- Etément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

- Zone inondable

Autres éléments

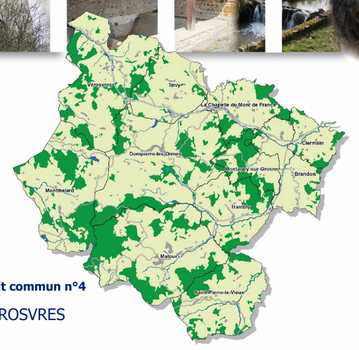
- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®

Communauté de communes Saint-Cyr Mère entre Charolais et Mâconnais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Matour et sa région





Zonage

Modification de droit commun n°4

Commune de VEROSVRES

Echelle : 1 :7 500

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua — Secteur de bâti traditionnel
- Ub — Secteur à dominante pavillonnaire (Ubx : sous-secteur)
- Uc — Secteur à dominante d'habitat collectif
- Ui — Secteur dédié aux activités économiques
- Uh — Secteur de hameaux
- Ue — Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- UL — Secteur à vocation de loisirs/tourisme
- 1AUa — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUnc — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'habitat avec un assainissement non collectif
- 2AUa — Secteur fermé à l'urbanisation à vocation d'habitat
- 1AUi — Secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités
- 2AUi — Secteur fermé à urbanisation à vocation d'activités

Les zones naturelles et agricoles

- A — Secteur agricole
- Ai — Secteur agricole autorisant les constructions
- N — Secteur naturel
- Nc — Secteur naturel de corridors
- Np — Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Nj — Secteur naturel de jardin
- Ne — Secteur naturel dédié aux équipements d'intérêts collectifs
- Nf — Secteur naturel d'activité forestière
- NL — Secteur naturel de loisirs
- Nt — Secteur naturel admettant les hébergements touristiques

Les éléments remarquables du paysage

- Elément remarquable du paysage (Boisement) protégé (L151-19)

Les risques naturels

- Zone inondable

Autres éléments

- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-6 et L151-7)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L151-16)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone d'Aménagement Différé (pour information)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®